



## Retenue alimentaire CAF

Par **Isa160362**, le **19/02/2024** à **12:11**

Je suis sous le coup d'une retenue alimentaire de la CAF de la Moselle ,de 100 euros par mois sur mon RSA depuis avril 2022.. Sachant que mon divorce a été prononcé le 8/09/2015. Est ce que la CAF a le droit de m'infliger cette sanction, parce que je n'ai pas demandé cette pension alimentaire pour moi ? D'autant que je crois que cette demande doit être formulée avant le rendu du jugement ?

Par **Marck.ESP**, le **19/02/2024** à **12:19**

Bonjour et bienvenue,

Si la réponse de la CAF ne vous donne pas satisfaction, il vous reste la possibilité de saisir le médiateur de cette dernière.